

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Date de la convocation : 19 Juin 2026

N° 26.06.29.07

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Laurence SALVI.

PRÉSENTS : M. GROS, Mme VELAY, Mme SALVI, M. GALIBERT, Mme CILIA, M. BRUNO, Mme MANISSIER-RAMIREZ, M. PAUTHE, M. SENNANE, M. VAN BRUSSEL, Mme M. DIAZ, Mme MICHEL, Mme VIEL, Mme DEMOUEAUX, Mme SABOURET, M. BARBIÉ, Mme S. DIAZ, M. SIMON, M. DUPRE, Mme ANIEN, M. ROQUE, M. VIEUBLED, M. VALEY, M. MICHEL, M. ROESCH, M. SAVY, Mme MERLET, Mme SALHI, Mme PARPILLON, M. LANDAIS, Mme BOUALLEG

PROCURATIONS : M. FADILI en faveur de M. PAUTHE
Mme CACCIAPAGLIA, en faveur de M. BRUNO

Vitalité de la vie culturelle locale

ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE NADIA & LILI BOULANGER

SAISON 2026/2027

Madame Christine CILIA, adjointe déléguée à la Culture, à la Vie associative, au Sport, au Patrimoine et à la Mémoire, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune de Juvignac que l'école NADIA et LILI BOULANGER qui n'avait jamais vu évoluer ses tarifs depuis 2017, a fait l'objet d'une première mise à jour de ses tarifs, il y a un an, afin de rattraper progressivement les standards pratiqués par d'autres communes de la Métropole de MONTPELLIER.

Afin de garantir la bonne gestion financière de l'école de musique, Il est proposé à l'assemblée de continuer ce rattrapage en adoptant les tarifs suivants :

Ecole Municipale de Musique et de Théâtre de Juvignac		Juvignac (Tarifs annuels)	Hors Juvignac (Tarifs annuels)
Parcours complet moins 25 ans	Tarif	405 €	613 €
	Tarif dégressif*	280 €	426 €
Parcours adulte à partir de 25 ans	Tarif	540 €	790 €
	Tarif dégressif *	374 €	530 €
Ateliers et pratiques collectives	Tarif	150 €	300 €
Pratiques collectives pour les titulaires de la carte séniors	Tarif	75 €	

* Le tarif dégressif est appliqué à partir de la deuxième personne de la même famille inscrite à l'école.

Ces tarifs représentent globalement une augmentation de 5 % par rapport aux tarifs en vigueur la saison dernière, à l'exception des ateliers et pratiques collectives qui font l'objet d'un réajustement beaucoup plus important. Les anciens tarifs étant anormalement bas pour des activités d'une heure trente par semaine, il a été recherché directement un alignement sur les tarifs observés dans d'autres écoles municipales de musique ou de théâtre.

Enfin, il est proposé un nouveau tarif pour les détenteurs de la carte séniors de la Ville de Juvignac, qui jusqu'à présent bénéficiaient d'un accès libre aux activités de la chorale et du théâtre.

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la nouvelle tarification de l'école municipale de Musique et de Théâtre Nadia et Lili BOULANGER ;

DE DIRE que les crédits seront inscrits au chapitre 70 du budget de fonctionnement de la ville ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 30

Contre : 3 (Mme M. Diaz, M. Landais, Mme Boualleg)

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

 Serge GROS

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER